



VILLE  
**D'ORANGE**  
JE MAINTIENDRAI

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE

S<sup>2</sup>LO



# RAPPORT 2025

## D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

PRÉSENTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

# SOMMAIRE

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

<b>01</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	<b>01</b>
<b>02</b>	<b>RÉTROSPECTIVE SUR L'ÉXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024</b>	<b>05</b>
<b>03</b>	<b>UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE INCERTAIN</b>	<b>09</b>
<b>04</b>	<b>ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>16</b>
<b>05</b>	<b>LA DETTE</b>	<b>30</b>
<b>06</b>	<b>LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>32</b>
<b>07</b>	<b>LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 À 2026</b>	<b>37</b>
<b>08</b>	<b>ZOOM SUR LES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>41</b>
<b>09</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>44</b>

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (*ROB*) est un acte majeur d'une collectivité territoriale. Présenté en amont du vote des budgets, il permet d'exposer les contraintes externes et internes pesant sur la collectivité et donc sur sa situation financière, tout en proposant les orientations choisies en termes de fiscalité, d'emprunts, d'investissement et de services rendus à la population. Il participe à l'information des élus et leur permet d'échanger sur les priorités et les évolutions de la situation financière de leur collectivité, préalablement au vote du budget.

Il est présenté en Conseil Municipal dans une période comprise entre 1 jour et 2 mois avant le vote du budget. Le vote de l'assemblée prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport distribué aux membres au préalable.

Ce rapport s'est densifié et complexifié au fur et à mesure des années et de la parution de nouveaux textes législatifs dont :

- La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation ;

Tenant compte de tous ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2025 de la Ville d'Orange et les dispositions de la loi de finances pour 2025 ayant un impact sur le budget municipal 2025.

LES RATIOS DU CA 2024		VALEUR	NATIONALE DE LA STRATE
1	Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	1204 €	1348 €
2	Produit des impositions directes / habitant	598 €	777 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1385 €	1562 €
4	Dépenses d'équipement brut / habitant	573 €	367 €
5	Encours de la dette / habitant	456 €	990 €
6	DGF / habitant	165 €	200 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement*	53,44 %	60,50 %
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	88,16 %	92,90 %
9	Dépenses brutes d'équipement / RRF = Taux d'équipement	41,35 %	23,50 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	32,89 %	63,30 %

Les ratios de la strate sont les derniers connus soit ceux de 2023 (source : collectiviteslocales.gouv.fr)

\*le montant des dépenses de personnel est réduit des mises à disposition auprès du Pays d'Orange en Provence (POP) et des remboursements des frais de personnel des budgets annexes qui sont remboursés sur une autre nature

Comme démontré depuis ces dernières années, la lecture de ces ratios démontre qu'avec moins de recettes que la moyenne des communes de même strate, la Ville d'Orange arrive à réaliser plus d'investissements au bénéfice de ses habitants tout en ayant une fiscalité plus faible et un endettement limité.

Dans le détail, avec 573 € de dépenses d'équipement par habitant, le ratio 4 montre que la Ville d'Orange investit 56,13 % de plus que les autres communes de même strate.

Il convient de noter que ce niveau élevé d'investissement n'est pas lié à un soutien particulier de l'Etat. Au contraire. Le niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est même inférieur de 17,50 % aux autres collectivités de la strate (ratio 6). Cette différence est assez surprenante dans la mesure où la DGF est normalement attribuée par l'Etat pour compenser le coût des missions régaliennes qu'il a confiées aux mairies.

Notre haut niveau d'investissement n'est pas non plus financé par la fiscalité. Comme le révèlent les ratios 2 et 3, nous avons fait le choix d'une imposition bien en-deçà de la moyenne des communes similaires. En limitant les impôts, nous œuvrons concrètement à la préservation du pouvoir d'achat des Orangeois.

Enfin, le recours à l'emprunt est exceptionnel. En 2024, la Ville a souscrit un emprunt de 6,5 M€ pour la construction du nouveau groupe scolaire Charlemagne au Coudoulet. Mais Orange présente toujours des ratios très inférieurs à la moyenne de la strate sur l'endettement (ratios 5 et 11).

Notre haut niveau d'investissement est donc avant tout rendu possible grâce à notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, fruit d'une gestion rigoureuse et particulièrement économe de l'argent des contribuables. Les dépenses de fonctionnement sont ainsi 10 % inférieures à la moyenne de la strate (ratio 1).

Plus particulièrement, le ratio 7 démontre l'excellente gestion de notre Ville au niveau de la masse salariale qui reste

le premier poste de dépenses. Ainsi, quand les communes de même strate consacrent 60,50 % de leurs dépenses de fonctionnement à leurs frais de personnel, ce taux tombe à 53,44 % pour la Ville d'Orange.

### Quelques points de comparaisons : les communes voisines

COMMUNES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	FISCALITÉ LOCALE	DGF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CHARGES DE PERSONNELS	DÉPENSES INVESTISSEMENT NOBLES	SUBVENTIONS REÇUES	ENCOURS DETTE ( PAR HABITANT )	ANNUITÉ
Avignon (92 277 habitants)	2 005 €	849 €	310 €	1 764 €	937 €	323 €	66 €	2 199 €	244 €
<b>STRATE 50 000 à 100 000 habitants</b>	<b>1 831 €</b>	<b>802 €</b>	<b>221 €</b>	<b>1 675 €</b>	<b>893 €</b>	<b>457 €</b>	<b>86 €</b>	<b>1 333 €</b>	<b>176 €</b>
Carpentras (30 564 habitants)	1 578 €	723 €	237 €	1 422 €	715 €	275 €	32 €	1 579 €	157 €
Orange (29 103 habitants)	1 373 €	611 €	167 €	1 380 €	650 €	554 €	75 €	250 €	7 €
Cavaillon (26 206 habitants)	1 276 €	666 €	134 €	1 165 €	666 €	431 €	114 €	930 €	126 €
Pertuis (20 767 habitants)	1 490 €	746 €	92 €	1 400 €	852 €	493 €	102 €	547 €	96 €
Isle sur la Sorgue (20 531 habitants)	1 507 €	806 €	87 €	1 372 €	765 €	558 €	106 €	1 992 €	224 €
<b>STRATE 20 000 à 50 000 habitants</b>	<b>1 655 €</b>	<b>756 €</b>	<b>202 €</b>	<b>1 517 €</b>	<b>823 €</b>	<b>395 €</b>	<b>86 €</b>	<b>976 €</b>	<b>126 €</b>
Sorgues (19 176 habitants)	1 457 €	557 €	82 €	1 358 €	784 €	212 €	22 €	289 €	43 €
Le Pontet (17 146 habitants)	1 914 €	805 €	29 €	1 715 €	994 €	328 €	22 €	664 €	246 €
<b>STRATE 10 000 à 20 000 habitants</b>	<b>1 476 €</b>	<b>646 €</b>	<b>180 €</b>	<b>1 335 €</b>	<b>720 €</b>	<b>394 €</b>	<b>86 €</b>	<b>801 €</b>	<b>103 €</b>

En bleu le mieux classé, en rouge le moins bien classé

Les chiffres indiqués sont ceux de 2023, dernière année mise en ligne sur le site [collectivites-locales.gouv.fr](https://collectivites-locales.gouv.fr)

Le montant par habitant des charges de personnel orangeois est retravaillé pour tenir compte des remboursements de personnel mis à disposition auprès d'autres budgets ou d'autres collectivités (POP par exemple)

### La lecture de ce tableau souligne la qualité de la gestion de la Ville d'Orange par rapport aux autres villes de Vaucluse, notre Ville étant celle qui est le plus souvent la mieux classée.

Dans le détail, on constate à nouveau notre très faible niveau d'endettement, qui représente, lorsqu'on le rapporte à la population, entre 11 et 46 % du niveau de dette des autres villes du département : 250 € contre 547 à 2 199 €.

Le niveau de la fiscalité distingue également notre Commune. Avec 611 € par habitant, elle se classe à la première place de la faible pression fiscale, loin de la moyenne qui s'établit à 756 €, soit 24 % de plus qu'à Orange.

Au niveau des investissements, nous dépensons 40 % de plus que la moyenne de notre strate. On notera au passage que notre Ville investit 70 % de plus par habitant que la Ville d'Avignon et 100 % de plus que la Ville de Carpentras.

En ce qui concerne les charges de personnel, la Ville d'Orange est la plus économe de toutes les villes de Vaucluse.

Enfin, on notera la grande disparité du montant de la DGF par habitant, soulignant le désengagement de l'Etat envers les collectivités, particulièrement sensible pour notre Commune. Comme on le voit sur le tableau ci-après, en 2014, lors de l'intégration forcée d'Orange à l'intercommunalité, la Dotation Forfaitaire de l'Etat a baissé de 42,03 %. Les différentes mesures prises ensuite, dont la contribution des Communes au remboursement de la dette publique, ont accentué ce manque à gagner de 43,71 %, soit une perte totale de 6,19 M€. En cumulé, depuis 2014, la Ville d'Orange a été privée de 64,14 M€ de dotations.

**ZOOM Sur la dotation forfaitaire :** Elle représente la part de financement des collectivités territoriales donnée par l'Etat, qui, ironie du sort, s'en sert de variable d'ajustement lorsqu'il reprend ce qu'il a donné ou qu'il met en œuvre de nouveaux prélèvements en sa faveur. L'histogramme ci-après indique le manque à gagner d'Orange depuis 11 ans.

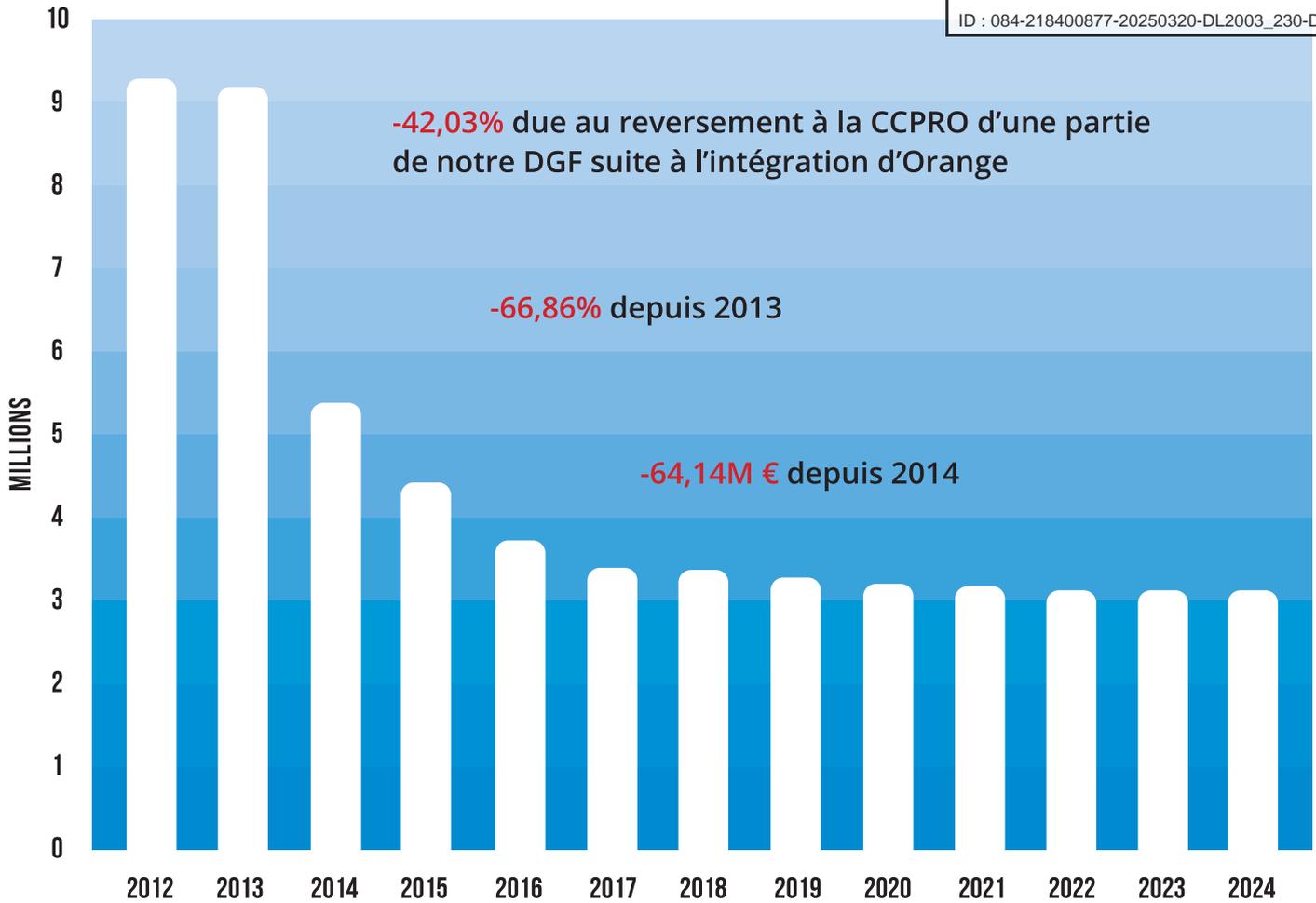
# Effondrement de la Dotation For

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE



L'exécution budgétaire de l'année 2024 révèle la capacité de notre collectivité à s'adapter aux conséquences de la crise économique et des incertitudes politiques que traverse notre pays. Dans ce contexte, l'exécution budgétaire 2024 se traduit par une diminution des dépenses et une légère augmentation des recettes. Cela s'explique par l'effort d'optimisation demandé aux services.

*Remarque : Afin de rester sur des montants comparables d'années en années, les recettes et dépenses exceptionnelles sont retranchées de la section de fonctionnement car de natures trop volatiles.*

## 2.1 DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE HAUSSE (+2,95%)

En 2024, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1,16 M€.

Le chapitre « produits de services » a progressé de 1,18 % essentiellement grâce à un important travail sur la refacturation entre collectivités et entre budgets.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » a augmenté de 79,03 %. Ce chapitre concerne essentiellement les remboursements liés aux arrêts maladies. Il varie donc chaque année.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » a connu une évolution de 35,20 %. Cela est notamment dû au passage de la M14 à la M57 au 1er janvier 2024, laquelle bascule la plupart des comptes présents au chapitre 77 vers le chapitre 75.

Les chapitres 73 et 731 liés aux impôts et taxes et à la fiscalité locale ont progressé de 1,77 % par rapport à 2023. Il convient de rappeler que le niveau d'impôt de notre Commune est l'un des plus bas du département et que nous avons toujours privilégié le maintien ou la baisse des taux des impôts communaux, comme le montre le tableau ci-dessous. Cette évolution des chapitres 73 et 731 est donc principalement due à l'augmentation légale des bases. On notera toutefois que la hausse des produits de la fiscalité a été une nouvelle fois inférieure à l'augmentation des bases décidées par le Parlement (+ 3,92 %).

**Zoom sur les économies répercutées aux Orangeois grâce à notre bonne gestion :** L'histogramme ci-après fait apparaître les économies réalisées par les contribuables Orangeois du fait des baisses successives de la fiscalité communale.

## 62,11 M€ d'économies fiscales au profit des orangeois

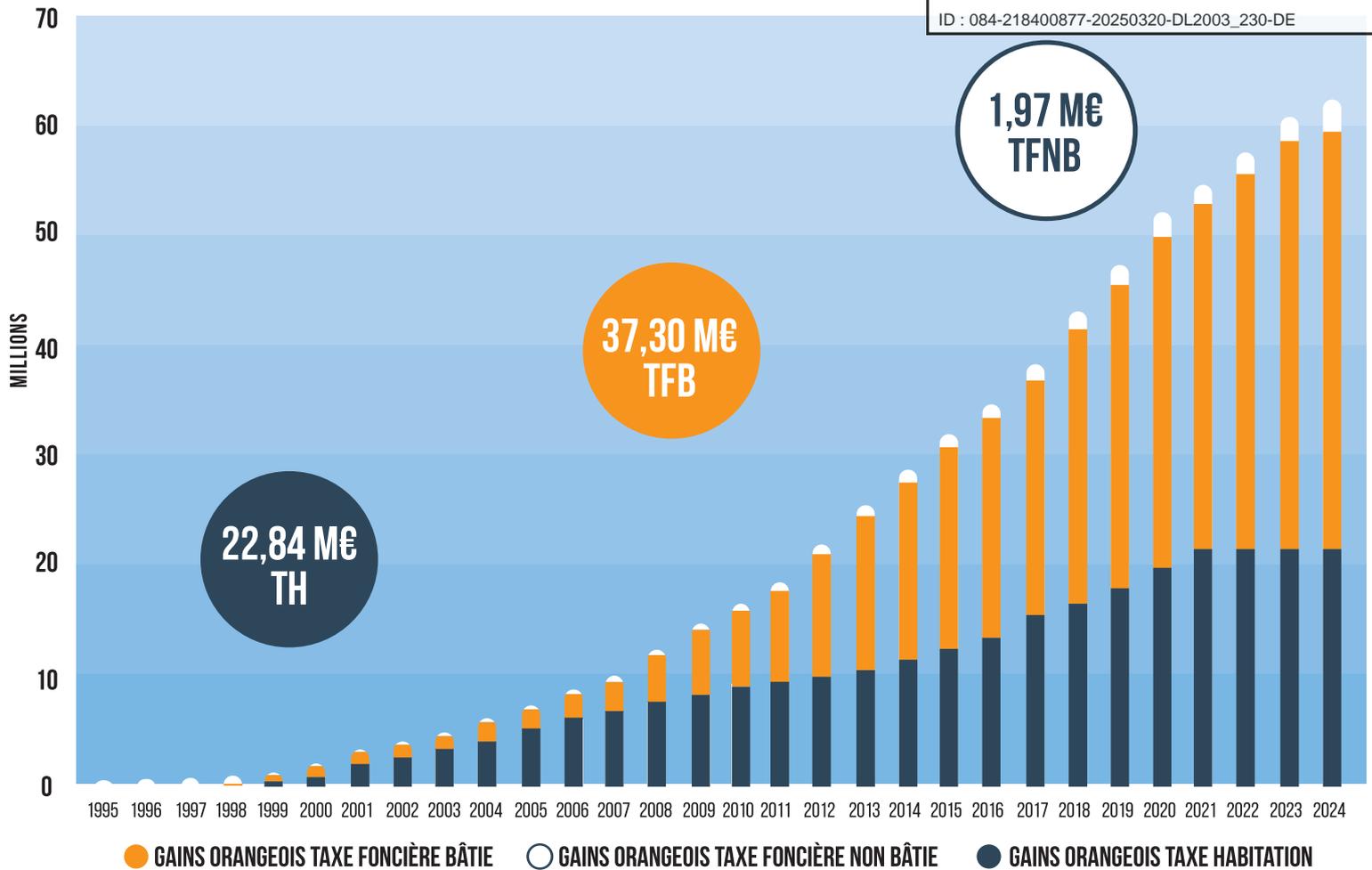
(comparatif du produit attendu entre le taux de 1995 et les divers taux revus à la baisse)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE



## 2.2 DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ (-2,63%)

Dans le contexte d'instabilité politique que la France a connu en 2024, il nous est apparu essentiel de reconstituer nos marges de manœuvre budgétaires. Aussi, priorité a été donnée aux services de limiter leurs dépenses courantes. Et force est de constater que l'effort demandé a été accompli car la baisse la plus significative concerne le chapitre 011 « charges à caractère général » qui a diminué de 11,95 %, ce qui représente 1,122 M€ d'économies.

L'autre baisse significative concerne les charges exceptionnelles qui diminuent de 48,27 %. Cela est notamment dû au passage de la M14 à la M57 au 1er janvier 2024, laquelle bascule la plupart des comptes présents au chapitre 67 vers le chapitre 65. Ce chapitre concernant des dépenses exceptionnelles est amené à varier fortement d'une année sur l'autre.

Le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » reste stable (+ 0,14 %) alors que l'augmentation classique liée au GVT (*Glissement Vieillesse Technicité*) représente, tendanciellement, une hausse annuelle de 2 %. En outre, en 2024, notre Ville a subi les effets des décisions prises par l'Etat, comme l'augmentation de la valeur du point ou l'ajout de points d'indices majorés à tous les agents. Ces mesures représentent un surcoût pour le budget municipal. Evidemment non compensé par l'Etat. La stabilité du chapitre 012 reflète donc un **important travail d'optimisation des équipes**.

Les charges d'amortissements progressent légèrement (+ 0,74 %).

## 2.3 DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN BAISSÉ (-7,59%)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE



Malgré le recours à un emprunt de 6,5 M€ pour le financement de la construction du nouveau groupe scolaire Charlemagne, les recettes d'investissement connaissent une diminution en 2024.

L'excédent d'investissement décroît en liaison avec l'augmentation du taux de réalisation des dépenses d'équipement (*plus je fais de travaux, plus je réduis mon excédent*).

En parallèle, la Commune poursuit sa politique d'optimisation des recettes en sollicitant autant que possible des financements pour la réalisation de ses projets d'investissement. Toutefois, il y a une différence entre les subventions demandées et les subventions accordées. En 2024, sur 1,23 M€ demandés, 0,41 M€ ont été accordés soit trois fois moins ce qui est bien peu pour la deuxième ville du département.

## 2.4 DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN HAUSSE (+7,06%)

Les projets lancés, pour certains en début de mandature, tournent désormais à plein régime et connaissent leurs pics de dépenses en 2024 et 2025.

Ainsi en 2024, on peut constater une réalisation des dépenses d'équipement à hauteur de 16,81 M€, soit une hausse de 7,06 % ou encore + 1,11 M€.

Si l'on ajoute les restes à réaliser pour un montant de 6,36 M€ en dépenses et 1,19 M€ en recettes (*il s'agit ici de transférer budgétairement, sur l'année 2025, des sommes déjà votées en 2024, pour des opérations en cours mais non terminées afin de conserver les crédits*), on atteint un taux de réalisation en dépenses de 72 %.

Ces éléments soulignent ainsi la politique d'investissements massifs de la Commune pour améliorer le cadre de vie et le bien-être de ses habitants.

## 2.5 LES RÉSULTATS ET L'AFFECTATION

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2024 :

### Compte administratif 2024 - Budget principal ville

 VILLE D'ORANGE JE MAINTIENDRAI	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice 2024	17 842 677,21 €	14 563 428,33 €	39 522 305,47 €	40 972 782,49 €	57 364 982,68 €	55 536 210,82 €
Résultats de l'exercice 2024	3 279 248,88 €	/	/	1 450 477,02 €	1 828 771,86 €	/
Résultats réportés 2023	/	10 948 482,42 €	/	6 437 673,86 €	/	17 386 156,28 €
Résultats clôture définitifs 2024	/	7 669 233,54 €	/	7 888 150,88 €	/	15 557 384,42 €

## Reprise et affectation des résultats 2024

 <b>VILLE D'ORANGE</b> <small>JE MAINTIENDRAI</small>	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Reprise des résultats 2024	/	7 669 233,54 €	/	7 888 150,88 €
Restes à réaliser 2024	6 355 469,39 €	206 218,06 €		
Total reprises + RAR	/	1 519 982,21 €	/	7 888 150,88 €
Besoin de financement		/		
Affectation budget principal (R1068 / R002 / D002)		0,00 €	/	7 888 150,88 €
Total des sections après affectation	/	1 519 982,21 €	/	7 888 150,88 €

La section investissement ressort en déficit de 3,28 M € malgré les affectations antérieures qui ont permis de continuer à réaliser un montant d'investissement au-dessus de la moyenne de la strate et des autres communes de Vaucluse. Le montant important des travaux 2024 contribue à ce déficit.

La section de fonctionnement affiche un excédent de 1,45 M € conséquence directe de la gestion de l'argent des contribuables en bon père de famille.

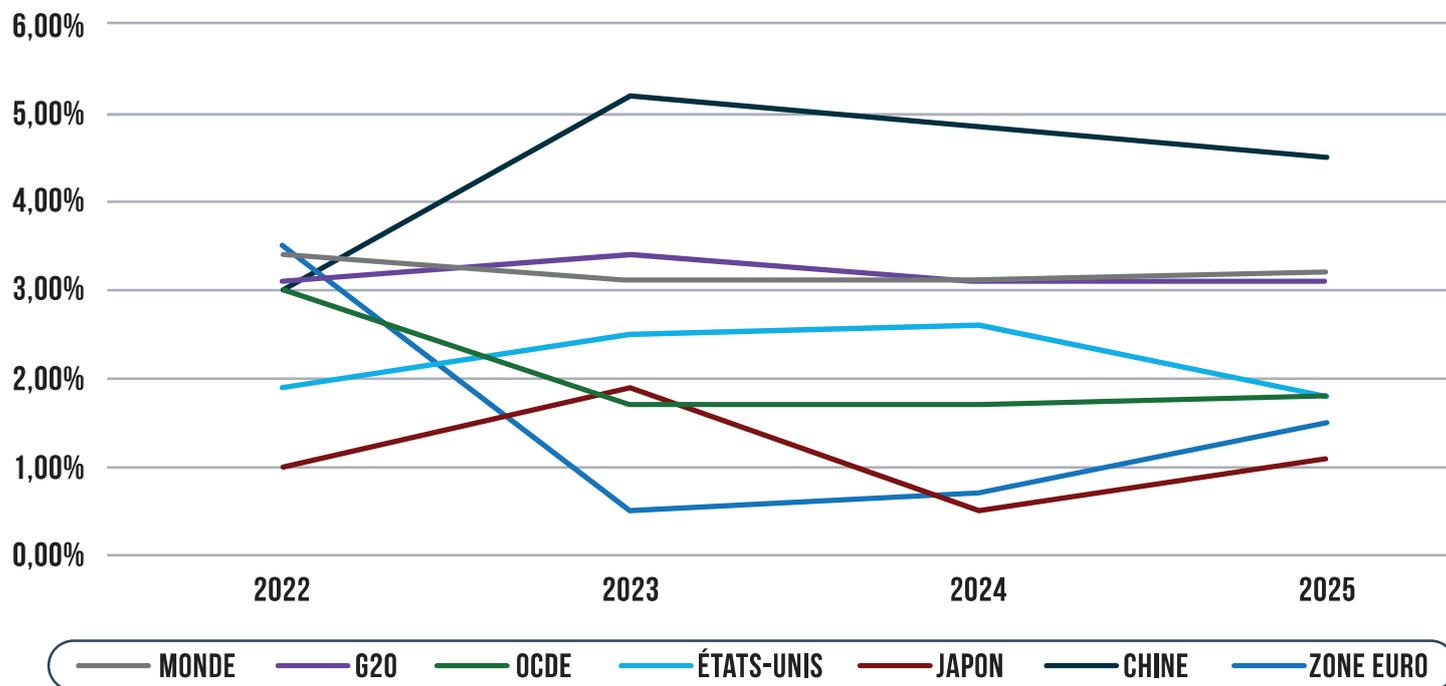
Si l'on reprend les résultats cumulés des années antérieures, nous pouvons constater un excédent d'investissement de 7,67 M€ et de 7,89 M€ pour le fonctionnement.

La Ville continue son travail de recherches d'économies supplémentaires en dépenses et de recettes supplémentaires afin de redonner un autofinancement à la hauteur de ses ambitions.

Malgré tout, ce travail reste très aléatoire et soumis aux fortes contraintes extérieures qu'aucune municipalité ne peut anticiper.

## 3.1 UNE CROISSANCE MONDIALE ATONE

Prévisions de l'évolution du PIB dans le monde (%)



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à la période antérieure au COVID, avec une croissance estimée à 3,2 % de PIB réel en 2025.

Les conséquences de ce ralentissement ne seront cependant pas uniformes. S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis subiraient une baisse de leur croissance passant de 2,6 % en 2024 à 1,8 % en 2025. S'agissant des pays du G20, celle-ci stagnerait à 3,1 % en 2025. La Chine garderait une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,5 % en 2025. Pour la zone euro, les prévisions tablent sur une croissance de presque 1,5 % en 2025.

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) prévoit une croissance du volume d'échanges commerciaux mondiaux de 3,3 % en 2025, en hausse par rapport à 2024 (2,6 %). Néanmoins, les tensions au Moyen-Orient, les relents inflationnistes persistants et les politiques monétaires resserrées avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance mondiale.

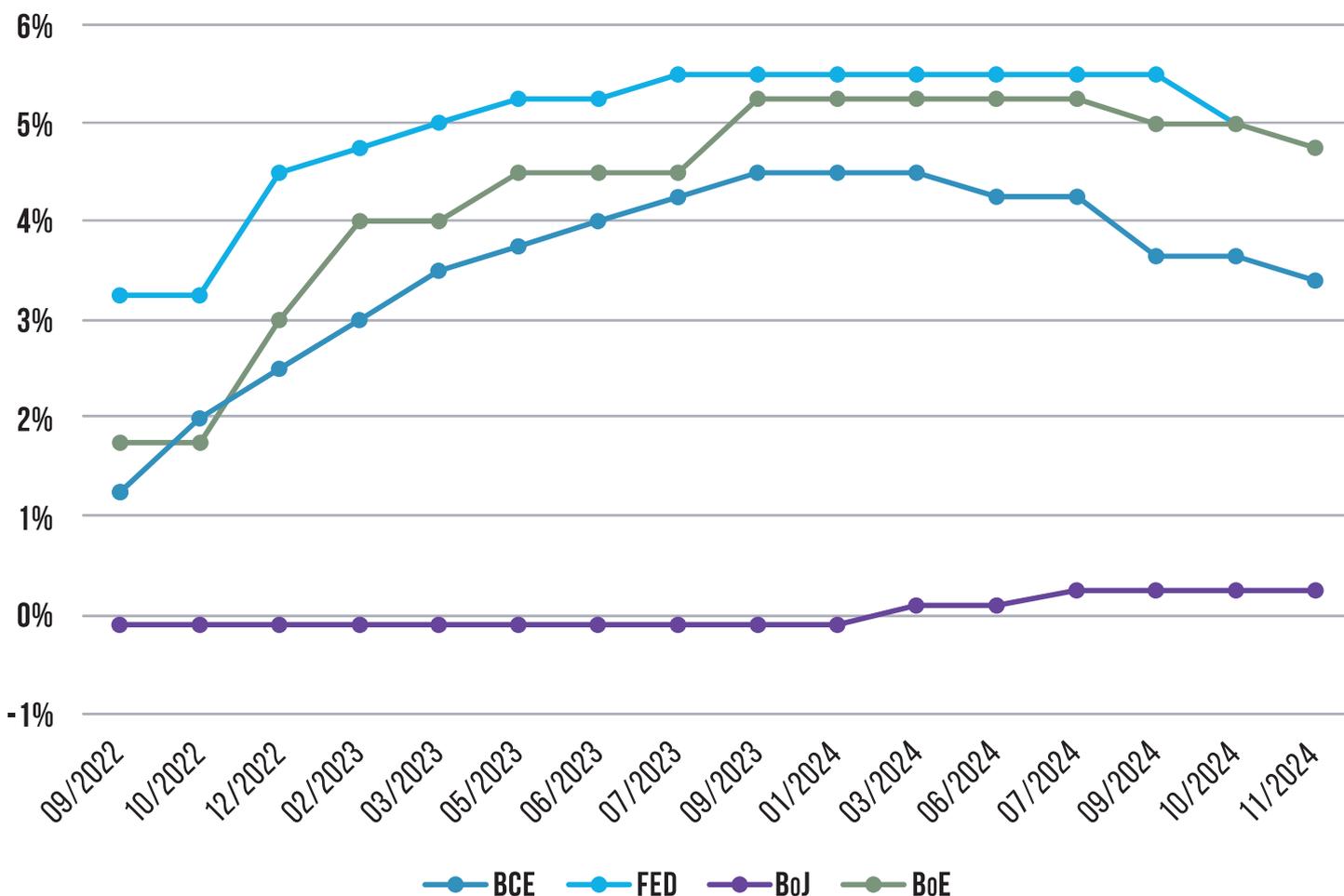
Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43 % d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16 % (2,2 % selon la Banque Centrale Européenne) dans la zone euro, 2,05 % aux Etats-Unis et 1,95 % au Japon.

Pour la France, l'inflation sur un an est repassée sous la barre des 2 % au mois d'août 2024 selon l'INSEE, sous l'effet de la diminution des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions au sein des chaînes d'approvisionnements.

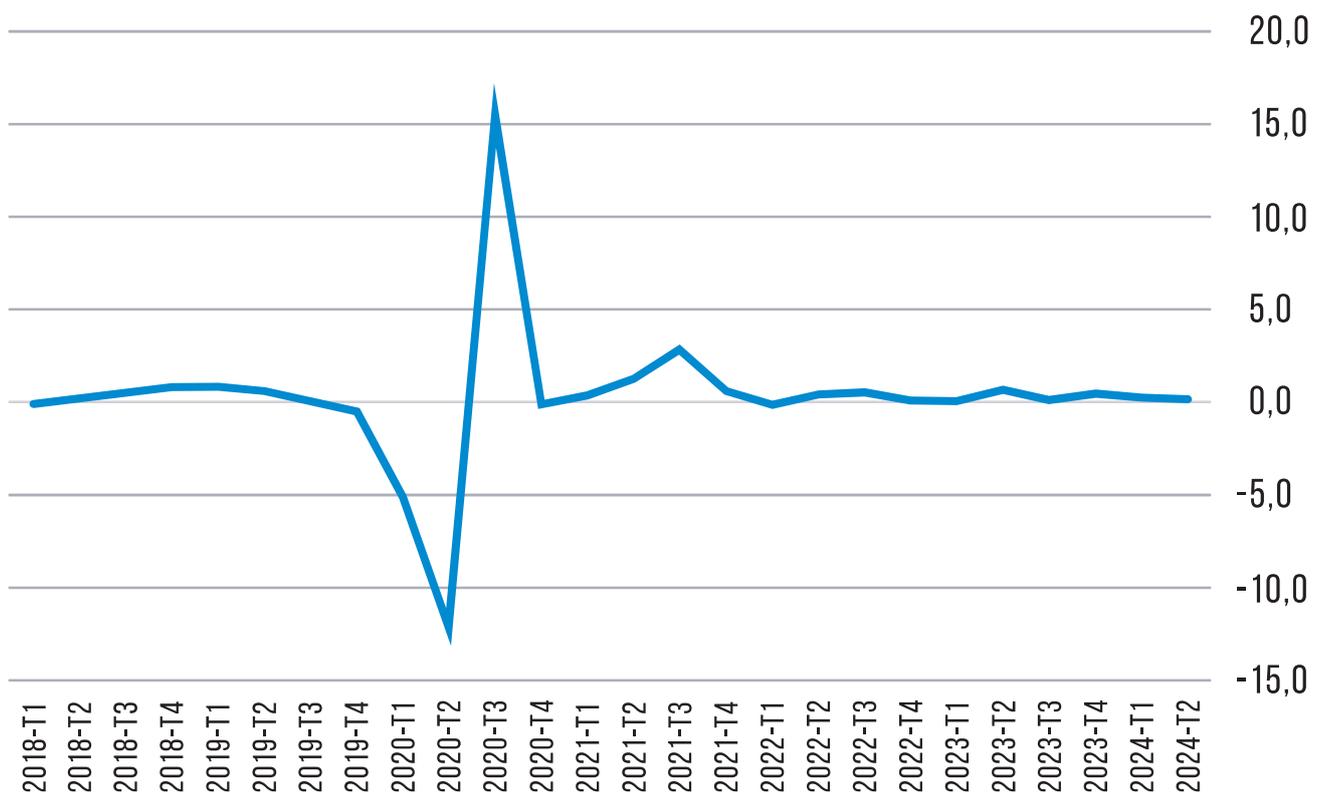
Après les avoir baissés à trois reprises au cours de l'année 2024, la Réserve fédérale des États-Unis (FED) a décidé en janvier 2025 de laisser inchangés ses taux directeurs, les maintenant à hauteur de 4,50 %. Pour sa part, le 30 janvier 2025, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 2,90 %. Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE, à 2,90 % contre 4,5 % en janvier 2024. Il était nul en janvier 2022.
- Pour la FED, à 4,50 %, contre 5,5 % en janvier 2024. Il était de 0,25% en janvier 2022.
- Pour la Bank of England, à 4,75 % contre 5,25 % en janvier 2024. Il était de 0,25 % en janvier 2022.
- Pour la Bank of Japan, à 0,50%, contre -0,10 % en janvier 2024. Il était également de - 0,10 % en janvier 2022.

### Évolution des taux directeurs



## Évolution du produit intérieur brut (PIB) %



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

L'économie française devrait stagner en 2025. Pour la Banque de France, la croissance atteindrait 0,9 % en 2025 et ne rebondirait qu'en 2026 ou 2027 à 1,3 %. L'INSEE prévoit quant à lui une croissance de 1,1 % en 2025. Pour l'Institut, la France, déjà pénalisée par la faiblesse de l'investissement, une consommation atone et un niveau d'épargne élevé, pâtit également depuis l'été 2024 d'une forte incertitude politique et budgétaire. Il convient de noter que ces prévisions reposent sur des enquêtes et des indicateurs conjoncturels relevés avant la censure du gouvernement Barnier.

L'inflation, qui est descendue en-dessous de 2 % en août 2024, devrait se stabiliser à 1,7 % en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, conjuguée à un desserrement de la politique monétaire de la BCE. Le gouvernement espère une relance de l'économie française qui sera sans doute grevée par une fiscalité confiscatoire, un coût du travail trop important et une gestion dispendieuse de l'argent public par le sommet de l'Etat.

D'ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent une détérioration de la conjoncture économique et un attentisme de la part des entrepreneurs compte tenu des incertitudes politiques nationales et internationales. Le taux de chômage des demandeurs d'emploi de catégorie A se situait à 7,4 % en janvier 2025, en forte progression de 4 % (+ 113 800) par rapport au trimestre précédent.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

Tableau de Projections macroéconomiques - Juin 2024 - Banque de France

Enfin, la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé de plus de 150 Md€ au sens du Traité de Maastricht de plus de 110 % pèse sur les projections économiques, en particulier dans un contexte d'incertitude politique.

## 3.4 UNE CRISE PROFONDE DES FINANCES PUBLIQUES

Le contexte budgétaire français actuel est marqué par un dérapage du déficit et un creusement de la dette publique depuis 2022.

- **Dérapiage du déficit :**

En effet, le déficit est passé, entre 2017 et 2023, de – 77 Md€ à – 155 Md€. Cette situation s'explique notamment par les mauvaises prévisions sur les recettes de l'Etat. Le déficit public est principalement imputable aux administrations centrales.

- **Creusement de la dette :**

La dette publique a connu une augmentation de 46 % depuis 2017. Entre 2017 et 2024, elle a ainsi augmenté de presque 1.000 Md€.

**La charge de la dette a doublé depuis 2020**, passant de 30 Md€ à 60 Md€ et ce malgré des taux d'intérêts faibles.

- **Une dégradation de la situation financière des collectivités territoriales en 2024 :**

En 2024, les dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que les recettes de fonctionnement : c'est ce que l'on nomme l'effet ciseau (+ 4,8 % pour les dépenses contre + 2,4 % pour les recettes). L'augmentation des dépenses de fonctionnement est en partie due aux charges de personnel qui ont été impactées par plusieurs mesures imposées aux collectivités locales (par exemple : revalorisation du point d'indice, revalorisation des grilles salariales des agents de catégories B et C). Les charges à caractère général augmentent également du fait de l'impéritie gouvernementale (à l'image de la mauvaise gestion du parc nucléaire).

## 3.5 LES DIFFÉRENTES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2025

La dissolution de l'Assemblée Nationale, dont le coût est évalué à au moins 195 M€, puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée Nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale.

Certaines mesures concernant les collectivités étant indépendantes de la loi de finances sont entrées en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, atteint 1,7 %.

Le Sénat a repris la lecture du PLF et a adopté l'ensemble du texte le 23 janvier. Une commission mixte paritaire s'est réunie le 30 janvier 2025 et est parvenue à un accord entre les deux Chambres. Le Premier ministre a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget 2025 et, étonnamment, alors qu'il présentait une augmentation plus importante des dépenses, il n'a pas fait l'objet d'une censure par les députés.

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit à 5,4%, au lieu des 5 % prévus dans le projet de loi de finances présenté par le gouvernement de Michel Barnier, après avoir réduit la prévision de croissance du PIB à 0,9 %.

La loi de finances instaure une contribution des collectivités locales qui repose sur différentes mesures :

- **Instauration d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)**

**Un milliard d'euros seront prélevés** sur les douzièmes de fiscalité. Les contributions mises en réserve seront ensuite reversées aux collectivités concernées les 3 années suivantes, par tiers.

10% des sommes reversées seront affectés aux fonds de péréquation (*FPIC pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les Départements, et Fonds de solidarité régional pour les Régions*).

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier (*communes*) ou fiscal (*EPCI*) et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110% de l'indice moyen seront contributrices, dans la limite de 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

- **Gel des fractions de TVA**

Les fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leurs niveaux de 2024, **malgré les engagements antérieurs de l'Etat**.

A compter de 2026, la TVA sera indexée sur la dynamique de l'année précédente.

**Pour rappel, en 2024, l'erreur de prévision de croissance de la TVA (0,8% de croissance réelle, contre 4,8% en loi de finances) s'est traduite par un ajustement de 1,9 Md€ des budgets locaux (dont 500 M€ pour les EPCI, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE).**

Pour les entreprises, la suppression de la CVAE est reportée de 3 ans (*de 2028 à 2030*). Ce report permettra à l'Etat, selon le Sénat, de collecter un surcroît de recettes de 6 Md€ sur la période 2025-2027.

- **Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement**

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSIL. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€ (*mais sans abondement de l'Etat, contrairement à ce qui s'était passé en 2024*). Cette augmentation sera financée par la seule dotation de compensation des EPCI.

La dotation de compensation des EPCI finance non seulement la hausse de la dotation d'intercommunalité, mais aussi une partie de la hausse de la dotation forfaitaire des communes (*effet population*). Elle devrait baisser en 2025

d'un peu plus de 2%.

A noter : d'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et EPCI recevront des avances mensuelles (*douzièmes*) basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

- **Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Sous la pression des collectivités territoriales, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1er janvier de cette année. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65 % (*taux actuel*) à 43,65 % en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (*4,2 Md€ sur 4 ans*). **Une fois encore, c'est aux collectivités de prendre en charge la mauvaise gestion de l'Etat.**

- **Diverses mesures en matière de masse salariale**

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (*actuellement, 100% dès le 1er jour*).

## **3.6** LE BUDGET VERT

C'est une des mesures aussi symboliques qu'inutiles de la politique financière de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales : la loi de finances pour 2024 introduit un état annexé au compte administratif visant à mesurer l'impact des dépenses d'investissements de la collectivité par le biais d'axes de cotation comme suit :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour 2024 cela concernait les plus grosses collectivités (*dont la Ville d'Orange pour le premier axe de cotation*) et la généralisation sera faite progressivement aux autres collectivités de moindre taille. Le seul enjeu de ces budgets verts est d'apprendre à fonctionner avec des achats ou des travaux respectueux de l'environnement donc souvent plus chers et moins lisibles (*quid du financement de ce surcoût ?*). Ainsi, lors de chaque dépense, il conviendrait de rajouter sur le mandat une mention indiquant le degré « vert » de cette opération comme suit :

- Favorable
- Neutre

- **Défavorable**

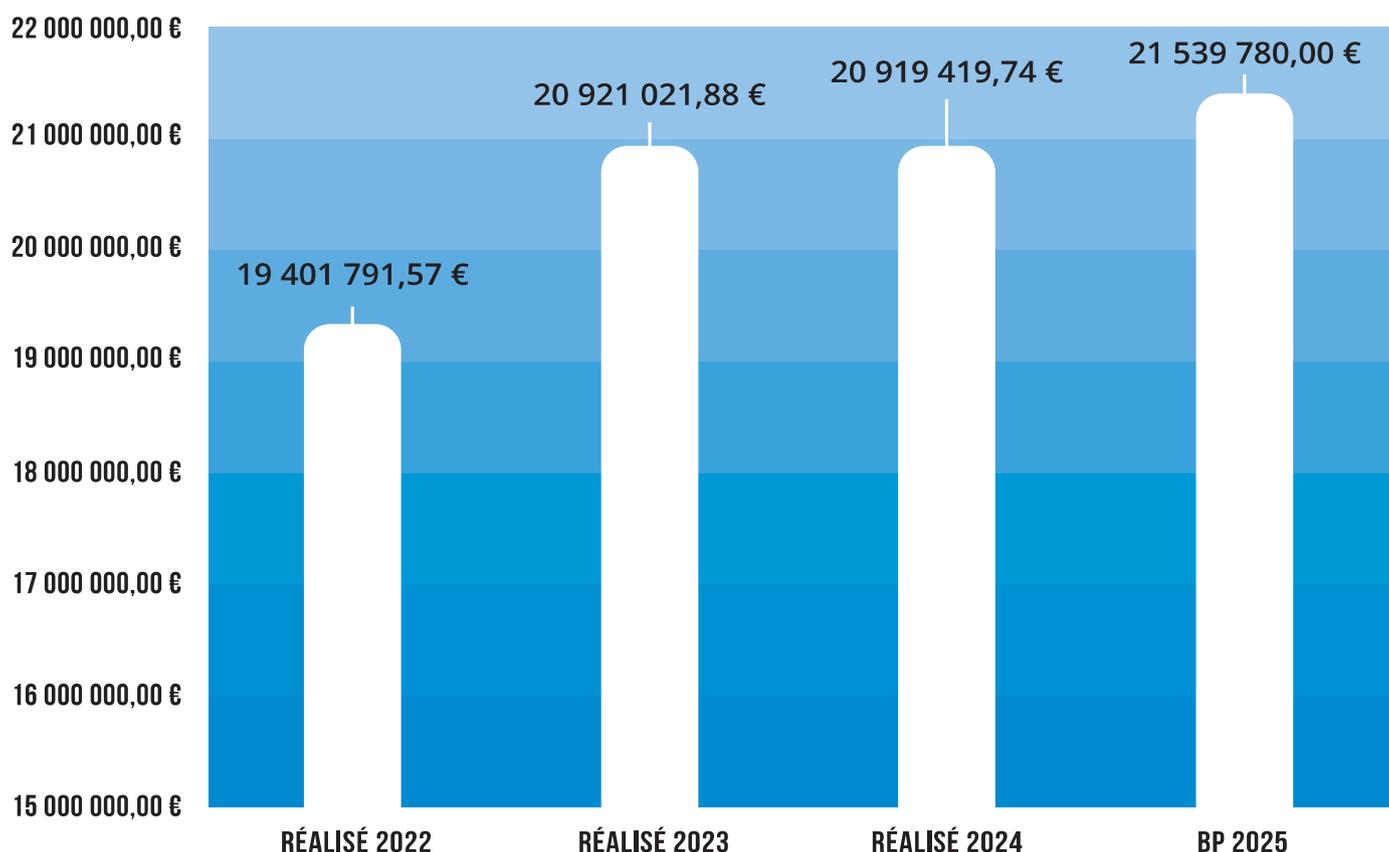
Par exemple, si la collectivité souhaite souscrire un emprunt, elle devra comparer les offres en incluant l'empreinte carbone de la banque et ses actions sur l'environnement. Autant dire que cela reste très compliqué, chronophage et parfois impossible à mettre en œuvre.

La principale difficulté reste la définition qui va derrière chaque terminologie et le degré de connaissance de l'acheteur envers le produit convoité.

2025 verra pour la Ville d'Orange la mise en place du deuxième axe de cotation (axe 6) : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi NOTRe et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires, ce dernier contient une présentation de l'évolution des effectifs ainsi que des crédits afférents.

## Évolution des dépenses de personnel (Chapitre 012)



Malgré les effets des réformes de l'État, avec l'augmentation de la valeur du point au 1er juillet 2023 et la mesure spécifique d'ajout de 5 points d'indices majorés à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024, qui ont eu pour effet d'accroître en 2024 les dépenses de personnel de 475 000 euros, le montant du chapitre 012 est resté au même niveau qu'en 2023.

Cela s'explique principalement par le travail de réorganisation des services. Chaque départ d'agent n'est pas automatiquement compensé par un remplacement numérique.

En 2025, les dépenses de personnel vont évoluer en raison principalement de :

- L'augmentation de la cotisation CNRACL : 255 000 €. Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, qui entre en vigueur au 1er janvier 2025, augmente de 3 points par an le taux de la cotisation patronal de la CNRACL. En 2025, le taux de cotisation passera de 31,65 % à 34,65 %. Il atteindra 43,65 % en 2028. En l'espace de 4 ans, ce décret aura pour incidence une **augmentation de plus d'un million d'euros** à effectif constant sans tenir compte d'éventuelles augmentations (*valeur du point, SMIC, premiers indices des grilles, GVT, etc.*) qui im-

paient cette cotisation. Soit une hausse à minima de 5 % du chapitre 012

- Retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial CNRACL. Le taux ordinaire des cotisations maladie à 9,88 % signe son retour au 1er janvier 2025 ce qui occasionne un surcoût de 85 000 euros.

Depuis le 1er janvier 2022, le coût des différentes réformes de l'Etat sur le budget de la Ville est estimé à 1 695 000 euros annuel.

Toutefois ces dépenses sont minorées par le remboursement des mises à disposition d'agents auprès de :

- Du Pays d'Orange en Provence : 1 290 000 €
- Du CCAS : 18 000 €
- Des budgets annexes - Pompes funèbres et crématorium : 690 000 € »

LIBELLÉ	CA 2022	CA 2023	BP 2024
RÉMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	8 725 358,89 €	8 703 429,70 €	8 466 360,00 €
AUTRES INDEMNITÉS TITULAIRES	2 426 584,10 €	2 311 929,77 €	2 417 180,00 €
RÉMUNERATION CONTRACTUELS	3 012 576,61 €	3 088 329,96 €	3 376 280,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 164 519,60 €</b>	<b>14 103 689,43 €</b>	<b>14 259 820,00 €</b>

#### NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La NBI sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2023	NBI 2024
128 578,09 €	127 990,80 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 167

#### Les heures supplémentaires indemnisées

HS 2023	HS 2024
13 990 H	15 768 H

L'augmentation des heures supplémentaires réalisées entre 2023 et 2024 se justifie notamment par l'organisation de trois scrutins électoraux (*européennes et législatives anticipées*), alors qu'en 2023 il n'y avait pas eu d'élections.

## Les avantages en nature

	2023	2024
VÉHICULES	8 AGENTS	8 AGENTS
LOGEMENT	1 AGENT	1 AGENT
TICKETS RESTAURANTS	190 365,00 €	186 200,00 €

## La structure des effectifs

Évolution des emplois agents titulaires et contractuels

	EFFECTIFS POURVUS				TOTAL
	A	B	C	SANS CATÉGORIE	
AU 31/12/2022	18	77	407	3	505
AU 31/12/2023	22	66	406	4	498
AU 31/12/2024	20	66	396	2	484
ÉVOLUTION 2023/2024	- 2,81 %				

Arrivées et départs en 2024

	ARRIVÉES	DÉPARTS
FONCTIONNAIRES	2	24
CONTRACTUELS	52	38
TOTAL	54	66

En 2024, on totalise :

- 18 départs en retraite et 6 mutations de fonctionnaires contre 2 recrutements par mutation.
- 38 départs chez les contractuels contre 52 recrutements : ces recrutements sont intervenus afin de compenser les départs des agents titulaires et des contractuels non conservés.

### Le temps de travail

Le règlement du temps de travail, approuvé en Comité Technique et en Conseil Municipal, a été mis en place au 1er janvier 2023. Il apporte principalement les innovations suivantes :

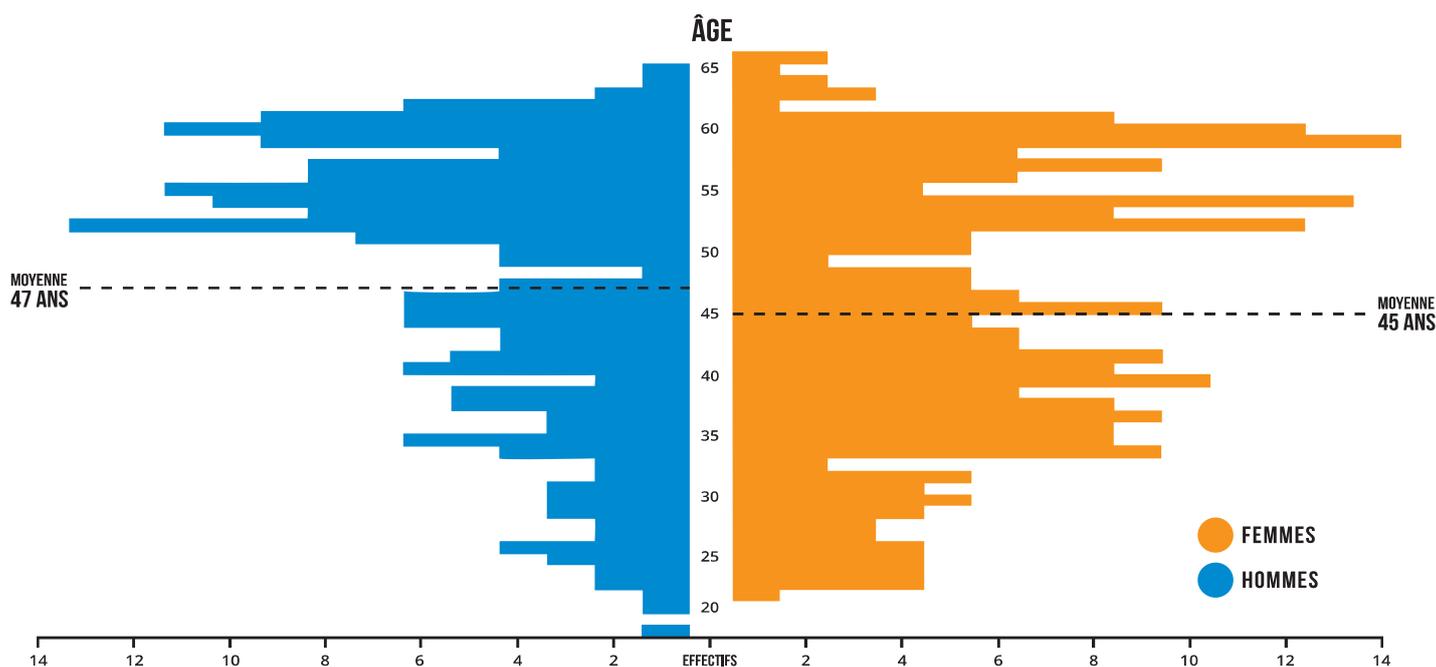
Un temps hebdomadaire de travail au choix entre 35h00, 36h00, 36h30 ou 37h00 sur 4,5 ou 5 jours en fonction de ce qui aura été déterminé par les « règlements de services ».

La mise en place de plages fixes et variables avec débit/crédit selon le schéma suivant : étendue horaire de travail possible de 7h30 à 18h30 avec deux plages fixes (9h-12h puis 14h-16h30) et une pause déjeuner de 45min minimum.

Le recours au télétravail de manière ponctuelle sur demande de l'agent avec accord du responsable hiérarchique.

### L'âge des agents

Pyramide des âges



La pyramide démontre que la population a rajeuni d'un an par rapport à 2023 avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans.

**Principes de mutualisations menées par la Commune d'Orange**

Depuis 2019, la Commune d'Orange s'est engagée dans une mutualisation des services entre la Ville et la Communauté de communes par le biais de mise à disposition d'agents.

- Augmentation des mises à disposition ascendantes et descendantes de personnels.
- Création en 2020 d'un organigramme commun entre la Ville et le POP autour de trois Pôles (*Ressources, Technique et Animation*).

**Mutualisations Ville vers Pays d'Orange en Provence**

<b>ANNÉE</b>	<b>NOMBRE D'AGENTS MIS À DISPOSITION</b>	<b>ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN</b>
<b>2018</b>	<b>14</b>	<b>5,1 ETP</b>
<b>2019</b>	<b>27</b>	<b>9,5 ETP</b>
<b>2020</b>	<b>49</b>	<b>16,1 ETP</b>
<b>2021</b>	<b>76</b>	<b>20,75 ETP</b>
<b>2022</b>	<b>80</b>	<b>24,35 ETP</b>
<b>2023</b>	<b>95</b>	<b>28,51 ETP</b>
<b>2024</b>	<b>95</b>	<b>27,74 ETP</b>

**Mutualisations Pays d'Orange en Provence vers Ville**

<b>ANNÉE</b>	<b>NOMBRE D'AGENTS MIS À DISPOSITION</b>	<b>ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN</b>
<b>2018</b>	<b>4</b>	<b>0,6 ETP</b>
<b>2019</b>	<b>7</b>	<b>1,33 ETP</b>
<b>2020</b>	<b>15</b>	<b>5,2 ETP</b>
<b>2021</b>	<b>18</b>	<b>4,95 ETP</b>
<b>2022</b>	<b>18</b>	<b>4,00 ETP</b>
<b>2023</b>	<b>27</b>	<b>14,00 ETP</b>
<b>2024</b>	<b>28</b>	<b>14,65 ETP</b>

# Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au 31 décembre 2024

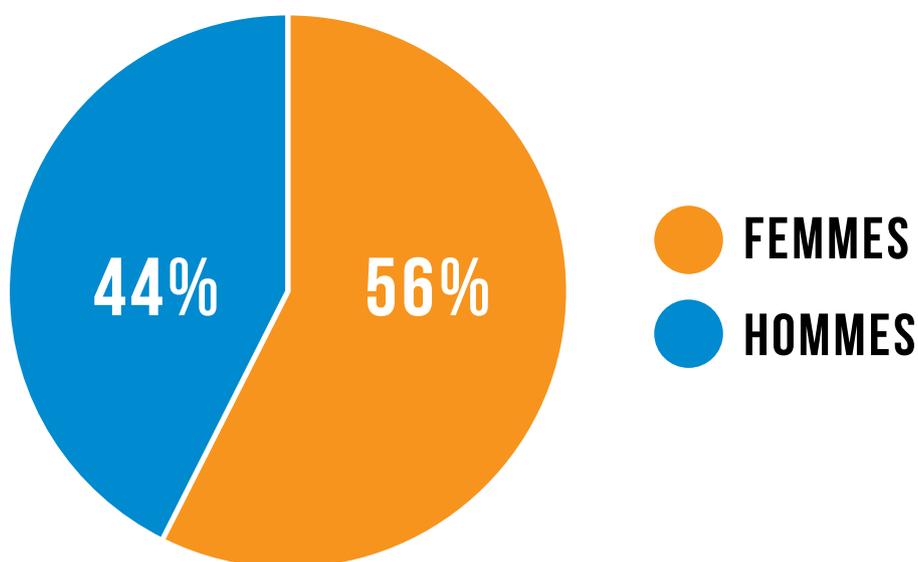
Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, rédigé en application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, s'impose aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Les chiffres et les informations présentés ici valent pour l'année 2024, arrêtés au 31 décembre 2024.

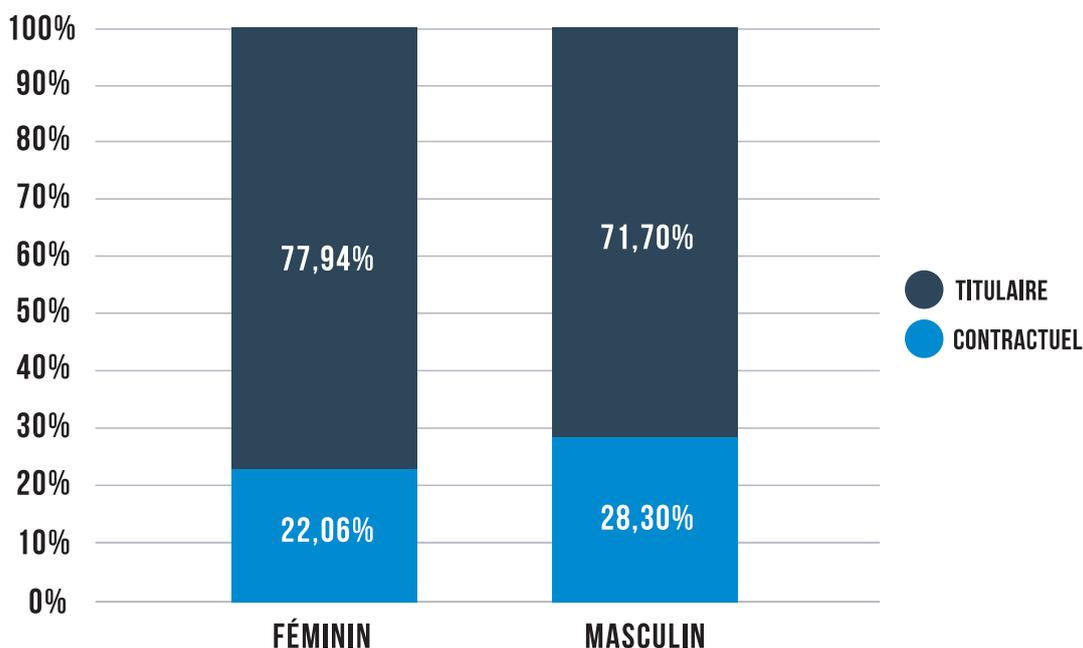
Les effectifs représentent les titulaires et les contractuels.

La Ville d'Orange employait 272 femmes et 212 hommes.

## Filières et catégories Répartition des effectifs par genre



## Répartition des effectifs par genre et par statut



## Répartition des effectifs par genre et par filière

LIBELLÉ FILIÈRE	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL GÉNÉRAL
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	91	16	107
FILIÈRE ANIMATION	48	9	57
FILIÈRE CULTURELLE	23	16	39
FILIÈRE SÉCURITÉ (POLICE MUNICIPALE)	2	38	40
FILIÈRE SOCIALE	20		20
FILIÈRE SPORTIVE	4	6	10
FILIÈRE TECHNIQUE	84	125	209
SANS FILIÈRE		2	2
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>272</b>	<b>212</b>	<b>484</b>

## Répartition des effectifs par genre et par catégorie

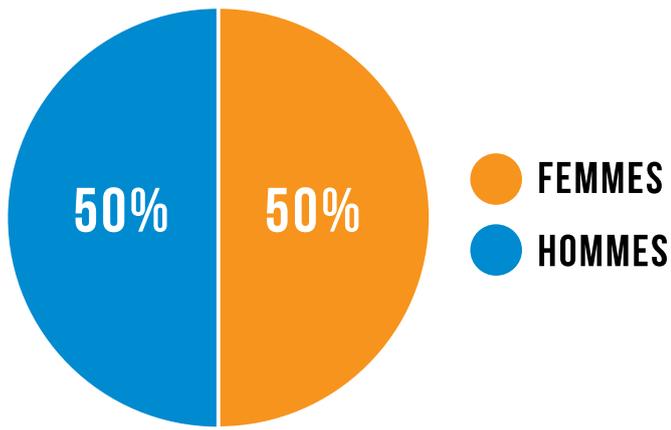
TITULAIRES	CATÉGORIES				TOTAL	POURCENTAGE
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sans catégorie		
HOMMES	11	27	172	2	212	43,80 %
FEMMES	9	39	224	0	272	56,20 %
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>66</b>	<b>396</b>	<b>2</b>	<b>484</b>	

## Postes à responsabilités

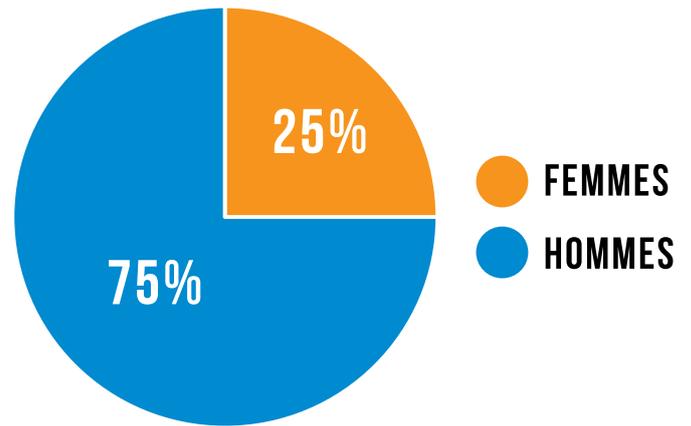
## Répartition des femmes et des hommes sur les postes à responsabilités

POSTE À RESPONSABILITÉ	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL GÉNÉRAL
ENCADREMENT DE PROXIMITÉ	27	25	52
POSTE DE DIRECTION	12	12	24
RESPONSABLE DE SERVICE	2	6	8

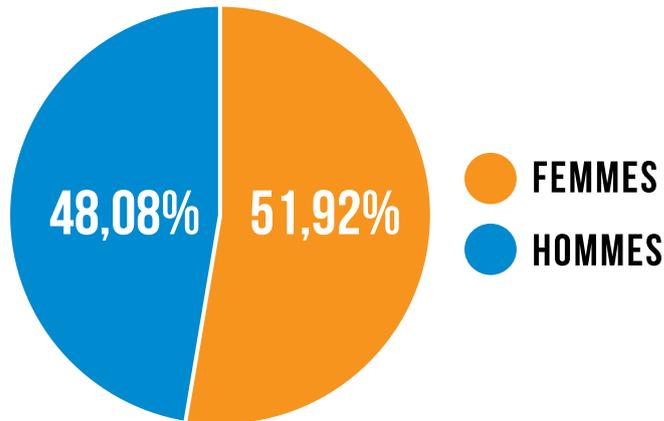
Postes de Direction



Responsable de service

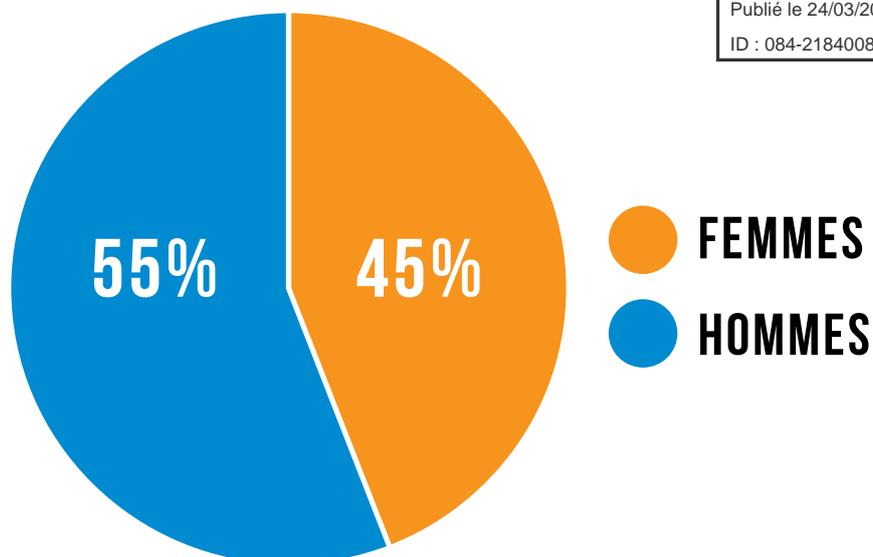


Encadrement de proximité



Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois de catégorie A

LIBELLÉ FILIÈRE	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL GÉNÉRAL
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	5	5	10
FILIÈRE CULTURELLE	3	2	5
FILIÈRE SÉCURITÉ (POLICE MUNICIPALE)		1	1
FILIÈRE TECHNIQUE	1	3	4
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>20</b>

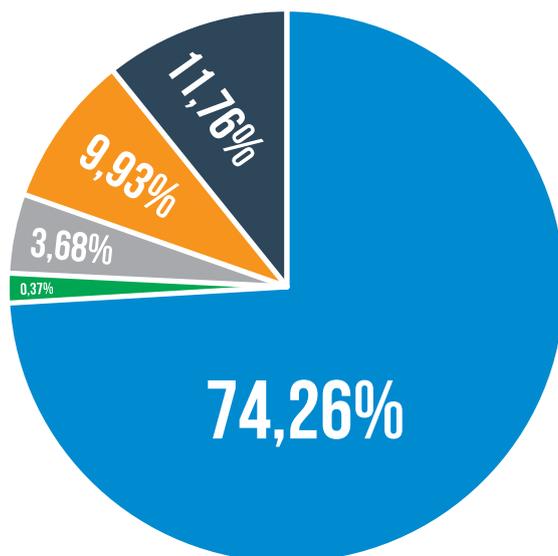


### Temps partiel - congés parentaux

#### Répartition des effectifs sur le temps partiel

LIBELLÉ CATÉGORIE	TEMPS	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL GÉNÉRAL
CATÉGORIE A	Temps complet	9	11	20
TOTAL CATÉGORIE A		9	11	20
CATÉGORIE B	Temps complet	9	27	58
	Temps partiel de droit 60%	1		1
	Temps partiel de droit 80%	1		1
	Temps partiel sur autorisation 80%	4		4
	Temps partiel sur autorisation 60%	2		2
TOTAL CATÉGORIE B		39	27	66
CATÉGORIE C	Temps complet	162	170	332
	Temps partiel de droit 60%	9		9
	Temps partiel de droit 80%		1	1
	Temps partiel sur autorisation 80%	23	1	24
	Temps partiel sur autorisation 60%	30		30
TOTAL CATÉGORIE C		224	172	396
SANS CATÉGORIE	Temps complet		2	2
TOTAL SANS CATÉGORIE			2	2
TOTAL GÉNÉRAL		272	212	484

### Femmes



TE



TEMPS PARTIEL  
DE DROIT 60%



TEMPS PARTIEL  
DE DROIT 80%

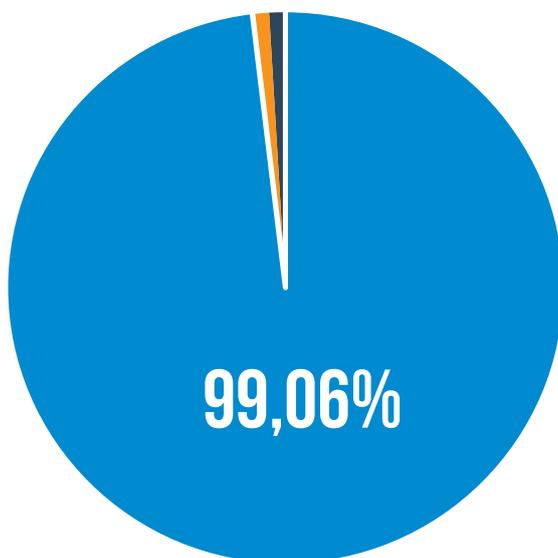


TEMPS PARTIEL  
SUR AUTORISATION  
80%



TEMPS PARTIEL  
SUR AUTORISATION  
90%

### Hommes



TEMPS COMPLET



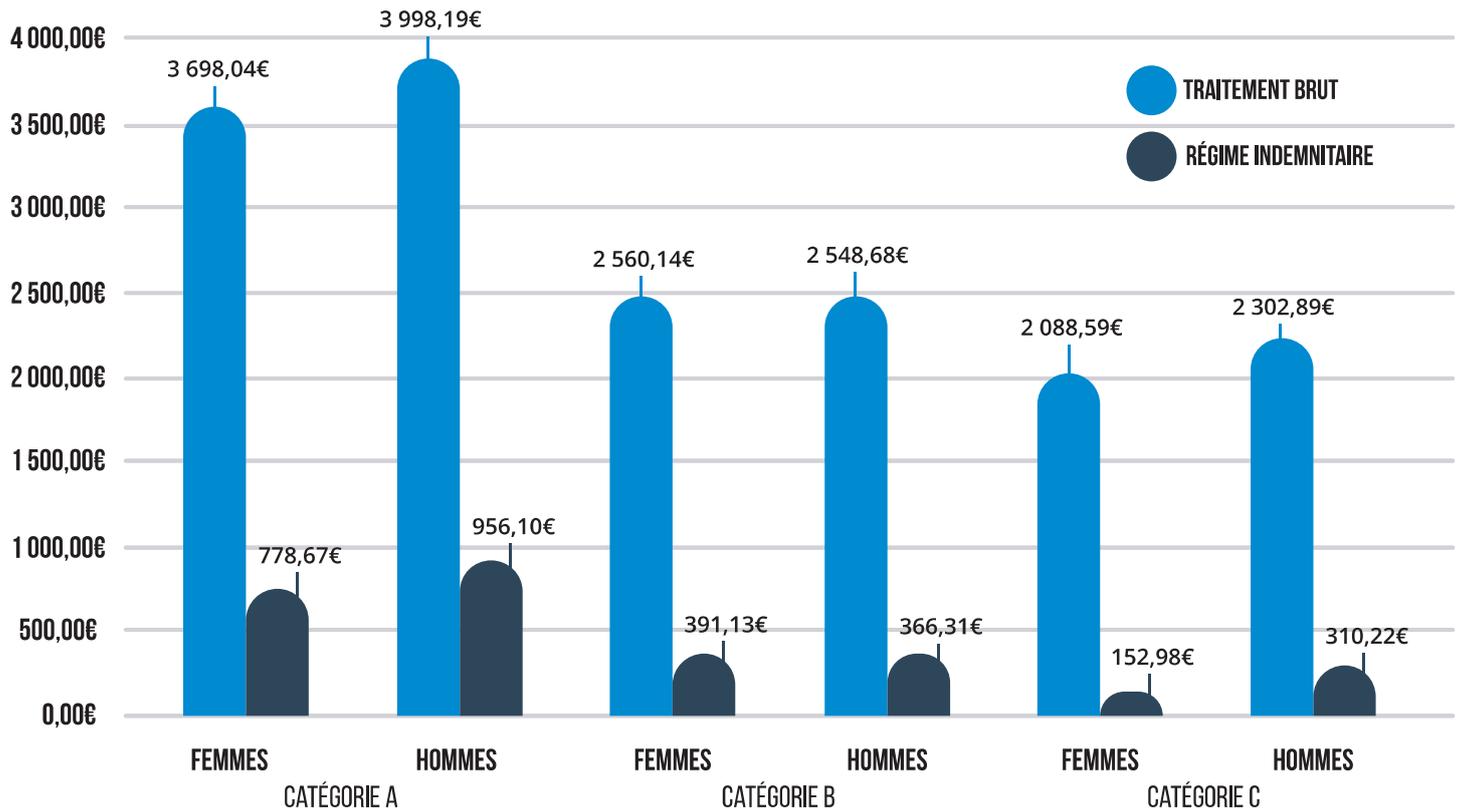
TEMPS PARTIEL  
SUR AUTORISATION  
60%



TEMPS PARTIEL  
SUR AUTORISATION  
80%

## Rémunération - carrière

Traitement brut mensuel (hors éléments variables) &amp; part du régime indemnitaire



## Avancements de grade

CATÉGORIES	FEMMES	HOMMES
	NOMBRE D'AVANCEMENTS	NOMBRE D'AVANCEMENTS
CATÉGORIE A		1
CATÉGORIE B	1	2
CATÉGORIE C	10	7
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

Promotions internes

Envoyé en préfecture le 24/03/2025  
 Reçu en préfecture le 24/03/2025  
 Publié le 24/03/2025  
 ID : 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE



CATÉGORIES	FEMMES	HOMMES
	NOMBRE DE PROMOTIONS	NOMBRE DE PROMOTIONS
CATÉGORIE A	1	
CATÉGORIE B	1	
CATÉGORIE C		
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

Formation

Fonctionnaires et contractuels ayant participé à au moins un jour de formation en 2024

CATÉGORIES	FEMMES	HOMMES
CATÉGORIE A	4	7
CATÉGORIE B	20	17
CATÉGORIE C	113	104
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>128</b>

CATÉGORIES	FEMMES	HOMMES
CATÉGORIE A	0	1
CATÉGORIE B	4	1
CATÉGORIE C	5	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>3</b>

### Axes de travail de la politique de Ressources Humaines

Dans le cadre du Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024- 2026, 4 axes de travail ont été définis :

#### AXE 1 - Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

**Mesure 1** : Etat des lieux des écarts de rémunération et mises en place de mesures de résorption

**Objectifs :**

- Observer les écarts de régime indemnitaire par poste sans distinction de genre
- Evaluer les écarts et définir des pistes de résorption

**Mesure 2** : Progression de carrières sans distinction de genre

**Objectifs :**

- Favoriser l'évolution professionnelle des agents sans distinction de genre en valorisant leur qualification et leur implication dans le travail

#### AXE 2 - Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

**Mesure 1** : Lisibilité des agents promouvables au tableau d'avancement de grade et de promotion interne

**Objectifs :**

- Permettre aux décideurs de connaître le genre des agents promouvables afin de favoriser une répartition équitable des avancements et promotions

**Mesure 2** : Mise en œuvre du dispositif de nominations équilibrées

**Objectifs :**

- Respecter la réglementation visant à tendre à terme vers l'équilibre d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les emplois fonctionnels de direction

**Mesure 3 : Sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre****Objectifs :**

- Former les encadrants de proximité aux bonnes pratiques relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

**Mesure 4 : Des procédures de recrutements sans distinction de genre****Objectifs :**

- Tenir un indicateur sur le genre des agents recrutés afin d'en vérifier l'équité

**AXE 3 - Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale****Mesure 1 : Diffusion d'informations sur la place de la parentalité au travail****Objectifs :**

- Créer un guide des futurs nouveaux parents afin de délivrer l'ensemble des informations nécessaires à la parentalité
- Recevoir en entretiens individuels les agents afin de les informer sur leurs droits lors d'une demande de congé parental, disponibilité enfant moins de 8 ans, temps partiel, etc... et leur remettre le guide.
- Diffuser une note spécifique aux encadrants pour rappeler la place de la parentalité au travail

**Mesure 2 : Accompagnement de la maternité****Objectifs :**

- S'assurer de la prise de l'heure prénatale, à partir du 3ème mois de grossesse
- Veiller à l'autorisation de sortie pour examens prénataux
- Octroyer des heures d'allaitement aux nouvelles mamans

**Mesure 3 : Veiller au respect du temps de travail, des droits et garanties afin de soutenir la parentalité****Objectifs :**

- Faciliter la prise de congés familiaux et aménagements d'horaires
- Eviter, dans la mesure du possible, les réunions et formations le mercredi

**AXE 4 - Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes****Mesure 1 : Mise en place de prévention contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, et les agissements sexistes****Objectifs :**

- Former le conseiller de prévention à la prévention des violences sexuelles et sexistes et harcèlements
- Former les agents et encadrants à la prévention des violences sexuelles et sexistes et harcèlements

- Rédiger et mettre en œuvre un règlement intérieur commun Ville et Pays d'Orange intégrant un article dédié à la définition du harcèlement et aux risques encourus pour les contrevenants
- Intégrer l'obligation de création de vestiaires séparés pour le personnel dans chaque projet de nouveaux locaux

### Mesure 2 : Mise en place d'un dispositif externalisé de signalement

#### Objectifs :

- Adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes proposé par le CDG84
- Déposer les formulaires de saisine du CDG84 sur les réseaux et partages commun de la Ville et du POP et communiquer une fois par an auprès des agents sur cette possibilité de saisine

### Mesure 3 : Traitement des situations et signalements et mise en place de mesures administratives

#### Objectifs :

- Réaliser des enquêtes administratives afin de mettre en place des mesures administratives adaptées et correctives.

## 5.1 ENCOURS DE LA DETTE

Grâce à une gestion maîtrisée et pérenne, la municipalité n’a pas eu recours à l’emprunt depuis plusieurs années et le dernier emprunt a été remboursé début 2016 faisant d’Orange une des rares villes sans aucune dette tout en déployant des investissements conséquents.

Néanmoins, après avoir considérablement réduit son excédent de par sa politique massive de travaux, un emprunt de 6,5 M€ a été souscrit en 2024 afin de financer la construction du groupe scolaire du Coudoulet et laisser ainsi assez de budget pour le financement d’une partie du Plan Pluriannuel d’Investissement.

Orange reste parmi les meilleurs élèves français en matière de dette. Même avec l’emprunt levé en 2024, les proportions d’endettement sont tout à fait acceptables.

OBJET	MONTANT EMPRUNTÉ	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2024	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2025
Construction groupe scolaire du Coudoulet	6 500 000,00€	0,00€	6 500 000,00€
Déviations RN7	7 500 000,00€	7 375 000,00€	6 875 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>14 000 000,00€</b>	<b>7 375 000,00€</b>	<b>13 375 000,00€</b>

## 5.2 CAPACITÉ DE DÉSENTTEMENT

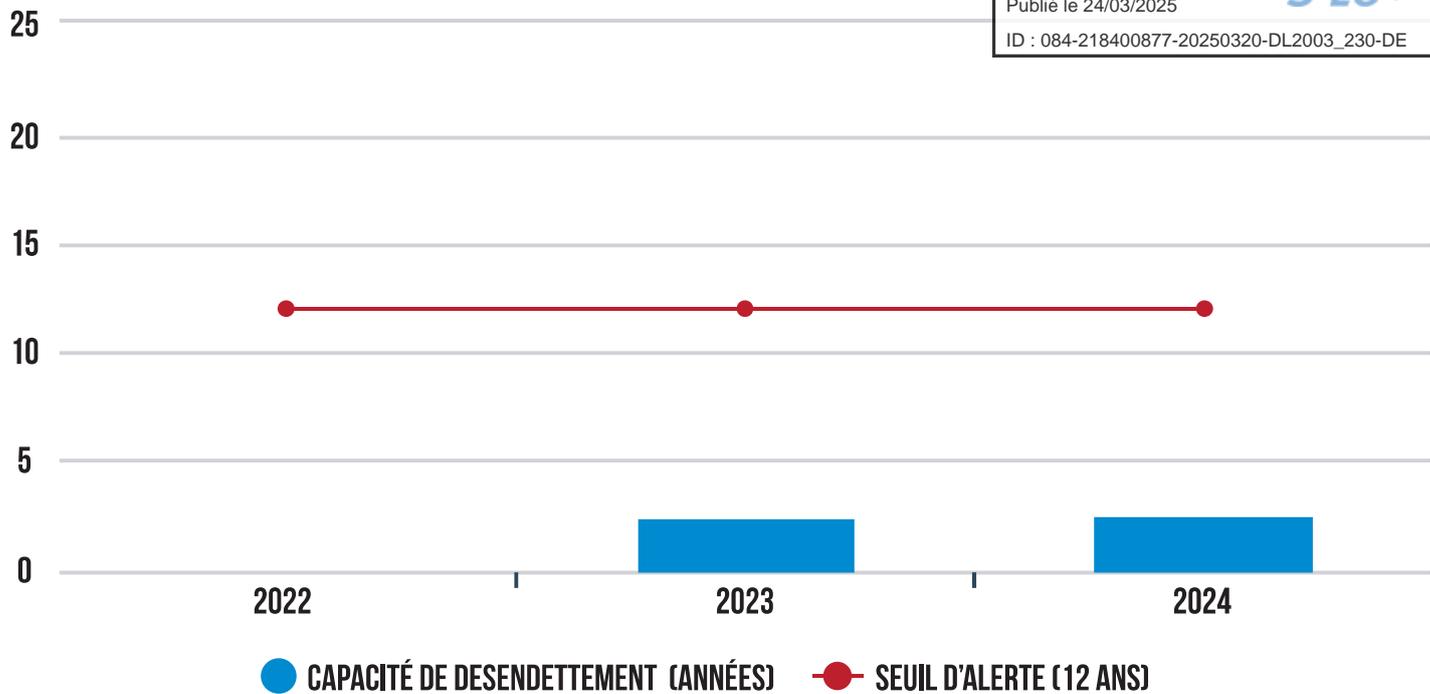
La capacité de désendettement constitue le rapport entre l’encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d’années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle y consacrait l’intégralité de l’épargne dégagée par sa section de fonctionnement.

Un seuil d’alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d’un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu’elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n’a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

La capacité de désendettement de la commune est de 2,47 années en 2024.

# Capacité de désendettement de la collectivité

Envoyé en préfecture le 24/03/2025  
Reçu en préfecture le 24/03/2025  
Publié le 24/03/2025  
ID : 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE



## 6.1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au P.P.I.

Pour ne pas avoir à voter chaque année des crédits concernant un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP), tout en votant conjointement les Crédits de Paiements (CP) annuels, répartis sur le nombre d'années du projet.

Dans un souci de transparence, il a été décidé de présenter une délibération annuelle fixant la nouvelle répartition des Crédits de Paiement sur les années restantes, plutôt que de procéder à des reports beaucoup moins lisibles.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'état d'avancement de nos AP/CP :

DÉNOMINATION DE L'AP/CP	DURÉE PRÉVISIBLE	SENS	MONTANT AP VOTÉE EN TTC	RÉALISÉ AU 31/12/2024	BUDGÉTISÉ 2025	RAR 2024	RELIQUAT
CONSOLIDATION DU THÉÂTRE ANTIQUE	10 ans	Dépenses	9 001 012 €	8 414 234 €	100 000 €	42 968 €	442 811 €
		Recettes	4 087 899 €	3 688 899 €	0,00 €	0,00 €	399 000 €
MISE EN SÉCURITÉ ET EN VALEUR DE LA COLLINE SAINT-EUTROPE	10 ans	Dépenses	10 543 000 €	1 900 668 €	1 626 000 €	497 228 €	6 519 104 €
		Recettes	1 709 261 €	423 371 €	0,00 €	0,00 €	1 285 890 €
CRÉATION PARCOURS PATRIMONIAL, MUSÉES ET HÔTEL DIEU	10 ans	Dépenses	11 268 000 €	2 468 025 €	1 161 365 €	979 578 €	6 659 032 €
		Recettes	1 367 220 €	647 949 €	719 271 €	0,00 €	0,00 €
DÉVIATION ROUTIÈRE ORANGE	4 ans	Dépenses	7 500 000 €	2 333 800 €	2 438 390 €	0,00 €	2 727 810 €
		Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉHABILITATION HALL DES EXPOSITIONS	4 ans	Dépenses	2 660 000 €	72 364 €	269 185 €	816 €	2 317 635 €
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AU COUDOULET	5 ans	Dépenses	8 456 062 €	6 023 919 €	400 475 €	2 031 668 €	0,00 €
		Recettes	748 002 €	64 167 €	683 835 €	0,00 €	0,00 €
CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE	3 ans	Dépenses	4 000 000 €	894 582 €	2 389 495 €	711 410 €	4 514 €
TOTAL DÉPENSES			53 428 074 €	22 107 592 €	8 384 910 €	4 263 667 €	18 671 905 €
TOTAL RECETTES			7 912 382 €	4 824 386 €	1 403 106 €	0,00 €	1 684 890 €



Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope





Construction d'un poste de police



## 6.2 LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025  
Reçu en préfecture le 24/03/2025  
Publié le 24/03/2025  
ID : 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE



Le PPI a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d'apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de procéder à une priorisation. Il permet encore de s'inquiéter du financement desdits travaux, dont les éventuels recours à l'emprunt.

Notre PPI est en cours de réflexion comme suit :



DURÉE PRÉVISIBLE	DÉPENSES RECETTES	MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ TOTAL AU 31/12/2024	RELICUAT AU 31/12/2024	BUDGETISÉ EN 2025 (REPOTS COMPRI)	PRÉVISION 2026	PRÉVISION 2027	PRÉVISION 2028	PRÉVISION 2029	EMPRUNTS	SUBVENTIONS	AUTO FINANCEMENT
	Dépenses	9 001 012 €	8 414 234 €	586 778 €	142 968 €	443 811 €				0,00 €	4 087 899 €	4 913 113 €
	Recettes	4 087 899 €	3 688 899 €	399 000 €	0,00 €	399 000 €				0,00 €	1 709 261 €	8 833 739 €
	Dépenses	10 543 000 €	1 900 668 €	8 642 332 €	2 123 228 €	6 519 104 €				0,00 €	1 367 220 €	9 900 780 €
	Recettes	1 709 261 €	423 371 €	1 285 890 €	0,00 €	1 285 890 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses	11 268 000 €	2 468 025 €	8 799 975 €	2 140 943 €	6 659 032 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	1 367 220 €	647 949 €	719 271 €	719 271 €	0,00 €	574 602 €			7 500 000 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses	7 500 000 €	2 333 800 €	5 166 200 €	2 438 390 €	2 153 208 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	2 660 000 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	317 635 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses	2 660 000 €	72 364 €	2 587 636 €	270 001 €	2 000 000 €				0,00 €	0,00 €	1 208 060 €
	Dépenses	8 456 062 €	6 023 919 €	2 432 143 €	2 432 143 €					6 500 000 €	748 002 €	4 000 000 €
	Recettes	748 002 €	64 167 €	683 835 €	683 835 €					0,00 €	0,00 €	673 254 €
	Dépenses	4 000 000 €	894 582 €	3 105 418 €	3 100 905 €					0,00 €	0,00 €	1 224 000 €
	Dépenses	771 319 €	442 080 €	329 239 €	329 240 €					0,00 €	98 066 €	544 687 €
	Recettes	98 066 €	29 420 €	68 646 €	68 646 €					0,00 €	0,00 €	102 000 €
	Dépenses	1 224 000 €	454 924 €	769 076 €	100 000 €	354 924 €				0,00 €	0,00 €	3 000 000 €
	Dépenses	544 687 €	0,00 €	100 000 €	300 000 €					0,00 €	0,00 €	662 000 €
	Dépenses	102 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €	3 563 882 €
	Dépenses	3 000 000 €	0,00 €	1 315 000 €		0,00 €	0,00 €	1 500 000 €		0,00 €	0,00 €	100 800 €
	Dépenses	662 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	470 000 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses	3 563 882 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 750 000 €	1 750 000 €			0,00 €	0,00 €	3 000 000 €
	Dépenses	100 800 €	0,00 €	0,00 €	720 000 €					0,00 €	0,00 €	662 000 €
	Dépenses	333 060 €	0,00 €	60 000 €						0,00 €	0,00 €	100 800 €
	Dépenses	126 000 €	0,00 €	126 000 €	126 000 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses	1 525 400 €			272 000 €	313 350 €	313 350 €	313 350 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses	1 929 406 €			752 230 €	316 790 €	286 725 €	286 725 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses	1 145 406 €			465 814 €	174 707 €	168 295 €	168 295 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses	955 806 €			216 840 €	216 840 €	173 995 €	173 995 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	30 000 000 €			6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses	69 411 629 €	23 004 596 €	40 851 226 €	16 247 271 €	21 371 766 €	3 584 602 €	2 442 365 €	2 442 365 €	14 000 000 €	8 010 448 €	4 913 113 €
	Recettes	38 010 448 €	4 853 806 €	3 156 642 €	7 471 752 €	7 684 890 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## 7.1 EN FONCTIONNEMENT

Malgré un contexte économique compliqué et des marges de manœuvres restreintes, le résultat de l'exercice 2024 témoigne de la bonne maîtrise des deniers publics par la Commune avec **un résultat de fonctionnement sur l'exercice 2024 positif (1,45 M€)**. Ce résultat positif témoigne ainsi de la bonne gestion financière de la Commune. Sa politique d'optimisation des dépenses et des recettes mise en œuvre depuis quelques années porte ses fruits et sera poursuivie en 2025 ce qui permet de **ne pas augmenter les taux de fiscalité** et d'ainsi préserver le pouvoir d'achat des Orangeois.

L'instauration en 2025 d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (*DILICO*) crée une incertitude au niveau budgétaire pour la Commune car, à ce jour, il n'est pas possible de savoir si la Commune est concernée par ce dispositif ni les modalités pratiques de ce prélèvement. Si la Commune était concernée par ce dispositif, l'impact budgétaire serait substantiel.

Pour 2025, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 47,43 M€ (*avec la reprise des résultats antérieurs*). Les dépenses de personnel augmentent notamment en raison de la revalorisation de la cotisation CNRACL. Les prévisions de dépenses à caractère général sont en baisse tout en conservant l'attractivité orangeoise en matière de culture et de spectacles nombreux et variés.

## 7.2 EN INVESTISSEMENT

Malgré les incertitudes liées à la crise économique, la Ville d'Orange a su rester sur sa ligne de conduite à savoir la réalisation de travaux majeurs dont le pic est atteint cette année avec pas moins de **24,60 M€ investis** pour le bien-être des Orangeois après 16,81 M€ en 2024, 15,71 M€ en 2023, 12,67 M€ en 2022, 10,67 M€ en 2021 et 8,32 M€ en 2020 année COVID. Le suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement (*PPI*) d'envergure et couvrant la mandature en cours permet de planifier les futurs investissements et les moyens de les financer.

En recettes, l'effort particulier de recherche de subventions entrepris en 2022 a permis d'obtenir 1,43 M€ allégeant d'autant la facture des travaux. Il est compliqué d'obtenir ces financements car les thématiques sont à la fois très ciblées et il convient de fournir des dossiers très étoffés dans un temps relativement restreint.

L'excédent reporté antérieur toujours conséquent passe de 10,95 M€ en 2024 à 7,67 M€ en 2025. Il permettra la poursuite d'un investissement conséquent et bien au-dessus des villes de la même strate. L'année 2025 sera marquée par la **fin de plusieurs grands chantiers** tels que la construction du groupe scolaire Charlemagne au Coudoulet, la réhabilitation des archives à l'Hôtel Dieu ainsi que la construction d'un nouveau poste de police.

La section d'investissement s'équilibrera vraisemblablement autour de 26,54 M€ (*dont 24,60 M€ de dépenses d'équipement nouvelles ou en cours*), démontrant ainsi la volonté de la Ville d'Orange d'investir pour le bien-être de ses concitoyens.

En section d'investissement, en plus des travaux en cours, 5 grandes orientations mettent en valeur les priorités politiques de l'année.

## I - Œuvrer pour la sécurité des Orangeois - une priorité : 3 178 K€

- 1) **2 758 K€ dans un poste de police neuf pour garantir la tranquillité des Orangeois**
  - 2 390 K€ pour la construction
  - 368 K€ en installations et matériel informatique
- 2) **247 K€ dans l'équipement des agents et la vidéo protection**
  - 45 K€ pour la fibre des caméras et le réseau de vidéo protection
  - 26 K€ en caméras et matériel
  - 123 K€ pour la nouvelle salle d'armes, gilets, pistolets à impulsion électrique et caméras piétons
  - 53 K€ dans le remplacement et la réparation des véhicules de la police
- 3) **173 K€ pour anticiper les risques**
  - 171 K€ pour la prévention et la lutte contre les incendies
  - 2 K€ pour les défibrillateurs

## II – Doter les enfants d'un meilleur environnement éducatif : 2 315 K€

- 1) **2 086 K€ pour le nouveau groupe scolaire Charlemagne**
  - 1 791 K€ de travaux
  - 200 K€ dans le mobilier scolaire
  - 95 K€ pour le matériel informatique
- 2) **117 K€ en entretien et amélioration des autres écoles**
  - 62 K€ pour l'isolation et la lutte contre la chaleur
  - 33 K dans le matériel informatique
  - 22 K€ pour les cantines
  - 7 K€ d'achat de matériel technique
  - 5 K€ pour la plantation d'arbres
- 3) **112 K€ pour les centres de loisirs et la petite enfance**
  - 100 K€ de subvention pour la halte-garderie Saint-Vincent
  - 12 K€ pour l'équipement des centres de loisirs

## III – Investir dans les infrastructures culturelles, sportives et associatives de la ville : 2 984 K€

- 1) **719 K€ pour offrir des lieux de qualité pour accueillir les festivités**
  - 333 K€ pour les travaux du Palais des Princes
  - 269 K€ pour la réhabilitation du Parc des expositions
  - 117 K€ dans le mobilier, les décorations, et le matériel
- 2) **1 321 K€ investis pour les nouvelles archives, le conservatoire et le musée**
  - 1 128 K€ de travaux, scénographie et équipements pour les nouvelles archives municipales
  - 34 K€ pour les nouveaux instruments de musique
  - 64 K€ pour le réaménagement de l'aile sud de Saint-Louis
  - 23 K€ pour la climatisation et le matériel informatique du conservatoire
  - 72 K€ pour l'équipement et les œuvres du musée
- 3) **944 K€ pour des équipements sportifs et associatifs entretenus et améliorés**

- 216 K€ de travaux au gymnase Trintignant
- 201 K€ pour la construction de 3 terrains de Paddle
- 193 K€ pour la maintenance et les réparations des stades
- 101 K€ pour l'étanchéité du dojo
- 35 K€ pour le parcours accrobranche et le mur d'escalade
- 198 K€ pour l'amélioration de la maison des associations

#### IV – Valoriser un patrimoine d'exception : 1 998 K€

- 1) 1 626 K€ à la colline Saint Eutrope :
  - Pour la mise en valeur des vestiges du château des princes d'Orange-Nassau
- 2) 282 K€ pour les travaux du Théâtre Antique
  - 100 K€ pour la création d'un plancher
  - 50 K€ pour la création de sanitaires
  - 80 K€ de frais d'études pour la Basilicae
  - 27 K€ en matériel et protection
  - 25 K€ en installations informatiques et électriques
- 3) 90 K€ pour l'entretien de l'Eglise Saint Florent
  - Pour la restauration façade et révision toiture

#### V – Renforcer l'attractivité de la ville : 1668 K€

- 1) 488 K€ en embellissement de l'espace public
  - 346 K€ pour la plantation des arbres
  - 132 K€ pour le matériel des Espaces verts
  - 10 K€ en renouvellement de mobilier urbain
- 2) 1 220 K€ pour la gestion et le développement du foncier municipal
  - 726 K€ investis pour la sécurité des bâtiments
  - 370 K€ pour l'acquisition de fonds de commerce et de terrains
  - 124 K€ sur les réhabilitations

## 7.3 ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES

### Évolution prévisionnelle des recettes :

Comme les années précédentes, **les taux de la fiscalité seront maintenus en 2025**. En effet, au vu du contexte économique et de l'inflation actuelle, la collectivité ne souhaite pas faire peser sur les ménages et les entreprises une dépense supplémentaire. Ce maintien des taux permet ainsi de ne pas affecter le pouvoir d'achat des ménages ni l'activité des entreprises malgré une prévision de dépenses en hausse pour la collectivité. L'optimisation des recettes (*fonctionnement et investissement*) sera poursuivie en 2025 avec notamment un effort maintenu sur la recherche de subventions.

### Évolution prévisionnelle des dépenses :

Face au contexte économique et inflationniste actuel, les charges à caractère général de la collectivité vont évoluer

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID: 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE



à la hausse en 2025 notamment en ce qui concerne les dépenses liées à l'énergie (cette hausse sera atténuée par les économies que réaliseront les services pour le bi-optimisation des achats (*fonctionnement et investissement*) se poursuit afin de contenir l'évolution des dépenses et d'ainsi permettre le maintien de services publics de qualité aux habitants.

Distincts du Budget Principal proprement dit, ils sont votés individuellement par l'assemblée délibérante. Établis pour certains services locaux spécialisés (*parking, funéraire, etc...*), ils doivent s'équilibrer par leurs recettes propres. Ces budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs, pour équilibrer les comptes.

## 8.1 BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES

### 8.1.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2024 :

Compte administratif 2024 - Budget annexe pompes funèbres - Ville d'Orange

POMPES FUNEBRES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice 2024	112 829,69 €	88 663,80 €	841 545,84 €	775 491,56 €	954 375,53 €	864 155,36 €
Résultats de l'exercice 2024	24 165,89 €	/	66 054,28 €	/	90 220,17 €	/
Résultats réportés 2023	/	603 754,13 €	/	574 018,63 €	/	1 177 772,76 €
Résultats clôture définitifs 2024	/	579 588,24 €	/	507 964,35 €	/	1 087 552,59 €
Restes à réaliser 2024	59 799,50 €	/			59 799,50 €	/
Total reprises + RAR	/	519 788,74 €	/	507 964,35 €	/	1 027 753,09 €
Besoin de financement (R1068)		0,00 €				0,00 €
Résultats clôture définitifs 2024	/	519 788,74 €	/	507 964,35 €	/	1 027 753,09 €

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 :

- Plateforme de stockage salle de fossoyage : 11 640 € HT
- Plateforme de stockage et aménagement bureau sous plateforme : 21 566 € HT
- Chariot élévateur : 35 790 € HT

## 8.1.2 BUDGET 2025

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE



Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2024 :

### BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈRES VILLE D'ORANGE BP 2025

SECTION	RECETTES	DÉPENSES
EXPLOITATION	1 287 964,35 €	1 287 964,35 €
INVESTISSEMENT	689 588,24 €	689 588,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 977 552,59 €</b>	<b>1 977 552,59 €</b>

## 8.2 BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

### 8.2.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2024 :

Compte administratif 2024 - Budget annexe crématorium - Ville d'Orange

CREMATORIUM	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice 2024	56 450,02€	229 076,96 €	806 369,40 €	790 904,60 €	862 819,42 €	1 019 981,56 €
Résultats de l'exercice 2024	/	172 626,94 €	15 464,80 €	/	/	157 162,14 €
Résultats réportés 2024	/	903 233,88 €	/	982 329,09 €	/	1 885 562,97 €
Résultats clôture définitifs 202	/	1 075 860,82 €	/	966 864,29 €	/	2 042 725,11 €
Restes à réaliser 2024	4 815,76 €	0,00 €			4 815,76 €	0,00 €
Total reprises + RAR	/	1 071 045,06 €	/	966 864,29 €	/	2 037 909,35 €
Besoin de financement (R1068)		0,00 €				0,00 €
Résultats clôture définitifs 2024	/	1 066 229,30 €	/	966 864,29 €	/	2 033 093,59 €

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 :

- Véhicule électrique : 9 809 € HT
- Isolation acoustique salle cérémonie crematorium : 10 410 € HT

## 8.2.2 BUDGET 2025

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2024 :

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 084-218400877-20250320-DL2003\_230-DE



### BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM VILLE D'ORANGE BP 2025

SECTION	RECETTES	DÉPENSES
EXPLOITATION	1 705 864,29 €	1 705 864,29 €
INVESTISSEMENT	1 255 860,82 €	1 255 860,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 961 725,11 €</b>	<b>2 961 725,11 €</b>

## 8.3 BUDGET ANNEXE DU PARKING SOUTERRAIN

### 8.3.1 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2024 :

Compte administratif 2024 - Budget annexe parking - Ville d'Orange

PARKING	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice 2024			52 312,30 €	85 588,89 €	52 312,30 €	85 588,89 €
Résultats de l'exercice 2024			/	33 276,59 €	/	/
Résultats réportés 2023			/	158 611,40 €	/	158 611,40 €
Résultats clôture définitifs 2024			/	191 887,99 €	/	191 887,99 €
Restes à réaliser 2024						
Total reprises + RAR			/	191 887,99 €	/	191 887,99 €
Besoin de financement (R1068)						
Résultats clôture définitifs 2024			/	191 887,99 €	/	191 887,99 €

### 8.3.2 BUDGET 2025

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2024 :

#### BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THÉÂTRE ANTIQUE VILLE D'ORANGE BP 2025

SECTION	RECETTES	DÉPENSES
EXPLOITATION	246 887,99 €	246 887,99 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>246 887,99 €</b>	<b>246 887,99 €</b>

Ce budget annexe est composé de la seule section d'exploitation. Ces principales recettes proviennent du montant dont s'acquittent les usagers pour l'utiliser alors que les principales dépenses sont liées à l'entretien de ce parking.

Malgré un contexte économique et budgétaire difficile, la politique d'optimisation des dépenses et des recettes engagées par la Commune depuis plusieurs années porte pleinement ses fruits en 2024 avec un résultat de fonctionnement positif (1,45 M€) ce qui permet à la Commune de continuer à maintenir des services publics de qualité mais également à **investir dans son patrimoine tout en n'augmentant pas sa fiscalité** afin de ne pas exercer une pression fiscale supplémentaire sur ses habitants.

Néanmoins, cette optimisation des dépenses et des recettes doit se poursuivre en 2025 afin de continuer de dégager des marges de manœuvre suffisantes afin de faire face à l'inflation et aux hausses de prix des matières premières et des fluides pour continuer d'investir dans la commune et le bien-être de ses habitants.

La municipalité a fait le choix, en 2025, de ne pas augmenter sa fiscalité tout en conservant le même niveau de service envers ses concitoyens.

La section d'investissement s'est pleinement exprimée avec **16,81 M€ d'équipements réalisés** dans la commune en 2024.

L'exécution budgétaire de l'année 2025 sera très certainement la dernière année avec un investissement aussi conséquent. En effet, la crise profonde que connaissent les finances publiques et les différentes mesures de contributions demandées aux collectivités locales pour redresser les finances publiques vont venir impacter budgétairement les marges de manœuvre dont disposeront les collectivités pour investir sur leur territoire.

L'année 2024 restera l'année référence en matière de réalisation d'investissements.

Toutefois, la commune d'Orange continuera en 2025 d'agir et d'investir pour le bien-être de ses habitants et de son territoire.

Tous ces éléments laissent à penser que notre budget 2025 sera sur la même tendance que celui de 2024.